



cariste remplacent sur ma fiche de paie

Par **bgbg59**, le **03/03/2010** à **06:54**

bonjour

je suis salarié depuis 13 ans en cdi dans un groupe d'alimentation et depuis 2 ans maintenant je suis plutôt cariste (caces 5) alors que je suis préparateur de commandes sur ma fiche de paie

bien sûr j'ai un rappel de taux horaire sur ma fiche de paie mais ma question est la suivante :

il faut combien d'heures de cariste et sur combien de temps pour prouver à l'employeur (que je connais pas car c'est un groupe) qu'il se doit de titulariser le statut de cariste sur ma fiche de paie

merci j'espère avoir été le plus clair possible merci d'avance